



## Prix anormalement bas sur un appel d'offre gagné

-----  
Par Androus94

Bonjour,

je viens d'être notifié d'un marché public avec une collectivité. Il s'agit d'une opération de 400 000? HT. Sur l'un des prix que j'ai renseigné sur la DPGF, j'ai fait une faute de frappe ayant entraîné la modification d'un prix unitaire d'un poste 60 euros au lieu de 6000 euros. x 2 unités, donc un préjudice de 12 000? HT.

Le client, comme le CCAP lui autorise, n'a pas fait de tour de négociation et m'a désigné.

Je reconnais que cette erreur m'a peut être profité dans la mesure où la note de mon offre tarifaire est plus concurrentielle. Cependant, le client n'a-t-il aucune responsabilité dans l'analyse de l'offre? Peut-il s'appuyer sur une erreur évidente sans demander de justification?

Je précise que j'ai été notifié mais que je n'ai pas encore signé l'ordre de service.

Merci beaucoup pour votre avis

Cordialement,

-----  
Par ESP

Bonjour

Je pense qu'il faudrait demander à la "personne publique" de résilier le marché ou former un recours devant le juge administratif pour l'annuler.

Mais je trouve ceci que je vous invite à lire.

[url=https://blogao.libel.fr/peut-on-renoncer-a-un-marche-public/]https://blogao.libel.fr/peut-on-renoncer-a-un-marche-public/[/url]

-----  
Par Androus94

Merci pour cette réponse.